

ANNEXE I

(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

TRAVAUX ISSUS DU PLAN DIRECTEUR DU QUARTIER MONTCALM

CHAPITRE I

RÉAMÉNAGEMENT DU PARC LUCIEN-BORNE

1. Les travaux consistent dans le réaménagement du parc Lucien-Borne et dans la réalisation de la promenade du coteau Sainte-Geneviève à cet endroit.

Coût : 125 000 \$

CHAPITRE II

RESTRUCTURATION DU CHEMIN SAINTE-FOY

2. Paiement des honoraires professionnels nécessaires à la réalisation d'une étude et de concepts d'aménagement ainsi qu'à la réalisation de projets d'aménagement

Coût : 145 000 \$

CHAPITRE III

MESURES D'APAISEMENT DE LA CIRCULATION

3. Les travaux consistent dans l'aménagement de mesures d'apaisement de la circulation afin de sécuriser les déplacements des piétons dans les rues du quartier Montcalm

Coût : 30 000 \$

TOTAL DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT : 300 000 \$

Annexe préparée le 30 avril 2003 par :

Jacques Faguy, conseiller en urbanisme
Division Gestion du territoire
Arrondissement La Cité